



## NOTE D'INFORMATION A LA POPULATION

### Objet : Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Amilly

La commune a engagé une procédure de révision allégée de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette démarche vise à adapter le zonage de la zone d'activités Pôles Ouest afin de répondre à de nouveaux enjeux locaux, tout en respectant les grands équilibres du territoire.

La révision concerne notamment des évolutions portant sur les parcelles YB 0018 et YA0019 actuellement en zone A (agricole) et qui se verront classés en zone 1Aux (zone d'activités à vocation économiques).

La réaffectation de ces parcelles correspond à un projet d'intérêt public : en effet, cette évolution du zonage va permettre la mise en conformité du Plan Local d'Urbanisme communal avec les documents opérationnels de la ZAC Pôles Ouest en cours d'aménagement et ainsi faciliter la poursuite des aménagements d'activités économiques d'intérêt communautaire.

Cette procédure se déroule dans un cadre réglementé. Une enquête publique sera organisée à l'automne 2025 pour recueillir les observations du public et un dossier sera disponible en mairie aux heures habituelles d'ouverture. Les avis peuvent également être transmis par courrier ou par voie électronique. La transparence et la participation citoyenne sont au cœur de cette démarche.

Le Maire,

Denis-Marc SIROT-FOREAU